

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 95-0929/PR/MFEN portant report des crédits disponibles du budget d'investissement de l'exercice 1994 sur le budget 1995.

n° 95-0929/PR/MFEN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
4 novembre 1995

Numéro JO
n° 21 du 15/11/1995

Date du numéro
15 novembre 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la Constitution du 15 septembre 1992

Vu la délibération n°475/6e L du 24 mai 1968 portant réglementation financière

Vu l'arrêté n°1634/SG/CG du 23 octobre 1968 portant règlement sur la comptabilité publique et fixant les attributions des agents de l'ordre administratif chargés de l'exécution du budget annexé

Vu la loi des finances n°35/AN/3e L du 12 / 93 portant approbation du budget de l'État pour l'exercice 1993 et la loi rectificative n° 76 / AN / 95 du 16 janvier 1995

Vu l'arrêté n°94 0846/PR/FIN portant report sur l'exercice 1994 des crédits disponibles à la date du 31 décembre 1993 sur les chapitres de dépenses en capital relatif à des opérations inscrites sur le budget de l'exercice 1993 et non terminées à cette date ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier Sont reportés sur le budget de l'État de l'exercice 1995 les opérations d'investissement ci après, les crédits disponibles à la date du 31 décembre 1994 sur les chapitres des dépenses relatifs à des opérations inscrites sur les budgets de l'exercice 1994 non-terminées à cette date.

| CHAP | ART | OP | Intitulé de l'opération | Montant | Créditsreportés |

| --- | --- | --- | --- | --- | --- |

| 50.0051.10 | U1011 |

11/9138/9139/911/942/943/944/945/941/932/934/933/931/923/924/941/914/911/901/947/948/949/941/946/937/938/939/936/927/929/926/91

| ETUDES Agriculture, Génie Rural, Élevage Projet de mise en valeur des ressources en eau (C.E.) Bureau central de

recensement Service National (complément 2 homologues) TOTAL DU CHAPITRE : 50.00 TRAVAUX

D'INFRASTRUCTURE TRAVAUX D'URBANISME (MUNICIPAUX) Municipalité de Djibouti Municipalité de Tadjourah Municipalité

d'Obock Municipalité de Dikhil Municipalité d'Ali-Sabieh Municipalité de Djibouti Municipalité de Tadjourah Municipalité de

Dikhil Municipalité d'Ali-Sabieh Municipalité de Djibouti Municipalité d'Obock Municipalité de Dikhil Municipalité de

DjiboutiMunicipalité de DikhilMunicipalité de DjiboutiAUTRES TRAVAUX D'URBANISMEP.D.U.D. (C.E.)Caserne FNS route de Zeila (C.E.)Entretien des bouches d'incendieAssainissement Q.4 (C.E.)Renforcement digue de protectionP.D.U.D. (C.E.)Caserne FNS route de Zeila (C.E.)Entretien des bouches d'incendieLogement sociaux saoudiens (C.E.)P.D.U.D. (C.E.)Prolongation Avenue NasserContrôle des matériaux d'importation (C.E.)P.D.U.D. (C.E.) 2ème tranche | 708.602286.550444.45114.787.9025.000.0005.000.0005.000.0002.543.84016.895.068725.9785.000.000453.810.4245.000.0001.891.6279 | 1.439.6031.439.60367.427.728286.489.992 | | 20404550 | 11/9412/9413/9410/9330/9310/9121/9418/9419/9314/9415/9416/9411/9312/9313/9214/9217/9219/9211/9212/9213/9212/9213/9112/9015/9 | ROUTES ET PONTSRenforcement PMC-PMI-RNA (C.E.)Entretien routierRéhabilitation RN1 (C.E.)Renforcement RN1 RN4 (C.E.)Projet entretien routierprojet d'entretien routier (C.E.)TRAVAUX HYDRAULIQUESRenforcement de la subdivision de garage (CE)Renforcement de la subdivision de garage (CE)Mise en valeur des ressources en eau (C.E.)TRAVAUX AGRICOLESAménagement hydrau-agricole sud ouest (CE)Développement agro-pastoral bassins gobaab (C.E.)Périmètres agricole de Douda (CE)Amenagement intégré, Oued ATTAR (C.E.)Aménagement hydrau-agricole Sud Ouest (C.E.)Développement agro-pastoral bassin de Gobaad (CE)Irrigation de la Douda (C.E.)Maintenance et remise en état des stations de pompageMise en valeur des ressources en eau (C.E.)Aménagement, irrigation ouest ATTAR (C.E.)Aménagement hydraulique Sud OuestDéveloppement agro-pastoral bassin GobaadCentre de formation des pêchesMise en valeur des ressources matérielles et lutte contre la désertification (CE)Projet assainissement irrigation (CE)Centre de formation de pêcheProjet aménagement des pêches (CE)Recherche agro-pastoral (CE)Maintenance des stations de pompage (CE)ELEVAGE ET PECHEAmélioration santé et protection animale (CE)Étude ressources halliautique (CE)Développement intégré de la pêche (CE)Amélioration santé et protection animaleÉtude ressources halliautique (CE)Développement intégré de la pêche (CE) | 54.248.37317.000.0003.000.0005.372.87915.000.0001.139.845131.947199.1093.353.122565.8542.337.672240.00049.457340.95290.6413 | 95.761.0973.684.17814.602.799221.391.698 | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | 51.20 | 6010 | 26/9427/9429/9430/9423/9325/9326/9329/9332/9323/9233/9325/92755/8422/9423/9424/9425/9420/9322/9321/9320/9221/9217/9118/9119/9118/9119/CB/94 | AUTRES CONTRE PARTIES DE L'ETATLIES AUX AIDES EXTÉRIEURESAppui institutionnel à la direction de la Planification (CE)Formation emploi CFPA (CE)Étude sur la collecte et le traitement des déchets solides (CE)Appui institutionnel au Ministère de la JusticeAppui institutionnel à la Direction de la planificationFormation emploi CFPAAssainissement Q.4 (CE)Renforcement secteur privé (CE)Promotion secteur privé (CE)Assistance à la Direction de la PlanificationCentre de formation PK 20Registre d'immatriculation des naviresExploitation géothermique (CE)TOTAL DU CHAPITRE : 51.10CONSTRUCTIONSCONSTRUCTIONS FINANCEES PAR L'ETATDeuxième Education Banque Mondiale (CE)Lycée Industriel et Commercial (CE)CES Balbala (CE)Trésor NationalDeuxième projet Éducation (CE)Stade National (CE)Lycée Industriel et Commercial (CE)Deuxième projet Éducation (CE)Lycée Industriel et Commercial (CE)Deuxième projet Éducation (CE)Lycée Industriel et Commercial (CE)Stade National (eau 8 M, électricité 7 M) (CE)Collecteur, des salines ouestConstructions des bâtiments administratifs(District, Santé, Justice)Deuxième projet Éducation (CE)Caserne des pompiers à BalbalaLycée Industriel et Commercial (CE)Stade National (CE)Groupes scolairesRénovation du Trésor National. | 10.376.1472.886.9685.000.00010.300.0002.116.8803.643.90746.600.000933.0917.600.000538.5382.362.000591.36044.72859.954.9389.7 | 92.893.619782.251.111478.231.832 | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | 51.4051.5060.1060.2061.2061.30 | 12102050UUU | 33/9334/9342/91bisCB/9435/9326/9143/9332/90SN/933427/88CB/94 | CONSTRUCTIONS FINANCEESSUBVENTIONS ETRANGERESHabitat social 92 logements Luxembourg (CE)TOTAL DU CHAPITRE: 51.20ACQUISITIONS DES MATERIELSACQUISITIONS DES VEHICULESAcquisition de véhicules (nouveaux Ministres)Armée Nationale, Gendarmerie NationaleAcquisition de véhiculesACQUISITIONS DES MATERIELSCentre de formation administrativeBalance pour les typographique (Sce des Domaines)Divers servicesAcquisition de matériels spécifiquesAcquisition de matériels (FNS, AN)TOTAL DU CHAPITRE : 51.40REPORT DE CREDITReport de crédit 1992Report de crédit 1993TOTAL DU CHAPITRE : 51.50PARTICIPATION AU CAPITAL DES SOCIETESQuote-part au F.M.IAssociation Internationale de Développement (IDA)TOTAL DU CHAPITRE : 60.10CONSTRUCTION SUBVENTION ET FONDS DECONCOURS POUR DEPENSES D'EQUIPEMENTS ET D'INVESTISSEMENTSContribution aux dépenses d'investissementTO-

TAL DU CHAPITRE : 60.20VERSEMENT A DES DECOMPTES ET FONDS SPECIAUXSubvention à l'ISERTSubvention à l'ACPMTOTAL DU

CHAPITRE 61.20PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONSSUBVENTIONSProjets divers de développementTOTAL DU

CHAPITRE : 61.30TOTAL DES CREDITS REPORTEES |

5.500.00017.000.000755.80030.000.000589.9325.000.0002.502.80023.223.034161.011.0432.516.3723.050.075213.005.767711.00072.36

|

5.500.000483.731.832240.082.60947.755.800192.326.809240.082.6095.566.4475.566.447213.716.767213.716.76772.367.20172.367.201

|

| --- | --- | --- | --- | --- | --- |

Art. 2

- Ces reports sont constatés en recettes extraordinaires au budget de l'Etat de l'exercice 1995 et pour le montant ci après :

| 90.10 | | PRELEVEMENT SUR LA CAISSE DE RESERVE | 1.812.072.307 |

| --- | --- | --- | --- |

Art. 3

Le trésorier payeur national et l'ordonnateur délégué du budget de l'État sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Pour le président de la République et par ordre,Le directeur de cabinet,ISMAEL GUEDI HARED.